



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie C, sous-catégorie C3.10

N° de demande : 2006-7413
Catégorie : catégorie C, sous-catégorie C3.10 (Nouvelle étiquette ou modifications à l'étiquette – Mélanges en cuve)
Produit : Insecticide Matador 120EC
N° d'homologation : 24984
Matière active (m.a.) : Cyhalothrine-lambda (CYH)
N° de document de l'ARLA : 1406731

Contexte

L'insecticide Matador 120EC (Matador 120EC Insecticide) a été homologué pour la première fois le 30 avril 1997 pour lutter contre des insectes ravageurs dans un certain nombre de cultures, y compris celles du groupe 6 (légumineuses). Pour obtenir des détails sur les exigences relatives aux utilisations, aux doses et aux méthodes d'application, aux mises en garde, aux restrictions et au port de l'équipement de protection individuelle, consulter l'étiquette du produit.

But de la demande

La présente demande vise à modifier l'étiquette de l'insecticide Matador pour y inclure la possibilité d'effectuer trois mélanges en cuve : Matador et le fongicide Tilt 250E (Tilt 250E Fongicide), Matador et le fongicide en pâte fluide Quadris (Quadris Flowable Fongicide), et Matador et le fongicide Quilt (Quilt Fongicide). Les mélanges en cuve proposés sont destinés au traitement des cultures du groupe 6 (légumineuses, y compris le soja) contre les maladies et les insectes ravageurs mentionnés sur l'étiquette des produits utilisés. La dose de fongicide proposée pour les mélanges en cuve est la même que celle qui est actuellement homologuée pour chaque produit. La dose de Matador proposée pour les mélanges en cuve est de 83 à 233 ml/ha, pour la lutte contre le puceron du soja dans les cultures de soja, et de 83 ml/ha, pour les autres cultures du groupe 6.

Évaluation des propriétés chimiques et évaluations sanitaire et environnementale

Une telle évaluation n'est pas requise en l'absence de modification aux propriétés chimiques du produit. Des évaluations sanitaire et environnementale ne sont pas non plus nécessaires car le profil d'emploi, notamment les cultures traitées, les doses d'application et le calendrier de traitement, n'a pas été modifié.

Évaluation de la valeur

Une justification a été présentée pour l'ajout, sur l'étiquette de l'insecticide Matador, de la possibilité d'effectuer trois mélanges en cuve : Matador avec le fongicide Tilt 250E, Matador avec le fongicide en pâte fluide Quadris, et Matador avec le fongicide Quilt. Matador (n° d'homologation 26837), Tilt 250E (n° d'homologation 19346), Quadris (n° d'homologation 26153) et Quilt (n° d'homologation 28328) sont homologués, individuellement, pour le traitement des cultures du groupe 6 (légumineuses, y compris le soja). La dose proposée de fongicide (Tilt, Quadris et Quilt) est la même que celle qui est actuellement homologuée pour chacun d'eux. La dose d'application de Matador proposée pour les mélanges en cuve est de 83 à 233 ml/ha, pour la lutte contre le puceron du soja dans les cultures de soja, et de 83 ml/ha, pour les autres cultures du groupe 6. Cette dose accrue est destinée à lutter contre le puceron du soja dans les cultures de soja lorsque la pression exercée par les insectes est forte; elle ne devrait pas altérer l'efficacité des mélanges en cuve.

L'étiquette de Matador comprend déjà les possibilités de mélange en cuve suivantes : 1) Tilt et Matador, pour le traitement des cultures de maïs de semence, de maïs de grande culture et de maïs sucré contre les maladies et les insectes ravageurs mentionnés sur l'étiquette de ces produits, et 2) Quadris et Matador, pour le traitement des cultures de maïs de semence (uniquement) contre la rouille commune (*Puccinia sorghi*) et les insectes ravageurs indiqués sur l'étiquette de ces produits. Ces homologations indiquent qu'il n'y a pas d'interaction antagoniste entre les composants de ces mélanges en cuve. Comme la dose d'application actuellement homologuée est la même que celle qui est proposée pour chaque constituant (insecticide ou fongicide) des mélanges en cuve et que le mode d'emploi de ces produits n'a pas été modifié, l'efficacité des produits pour le traitement des cultures du groupe 6 contre les maladies et les insectes ravageurs cités sur l'étiquette des produits concernés ne sera probablement pas altérée lorsqu'ils seront en mélange en cuve. L'efficacité du mélange en cuve Matador-Quilt ne devrait pas varier, car la matière active du fongicide Quilt est la même que celle des fongicides Tilt 250E et Quadris. Ces mélanges en cuve ne peuvent être appliqués qu'au niveau du sol.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation de la présente demande et a jugé que les renseignements étaient suffisants pour modifier l'homologation de l'insecticide Matador 120EC afin d'y inclure les mélanges en cuve proposés : l'insecticide Matador et le fongicide Tilt 250E, l'insecticide Matador et le fongicide en pâte fluide Quadris, et l'insecticide Matador et le fongicide Quilt.

Références

PMRA 1326443 Rationale to Support Tank Mix Application of Matador 250EC Insecticide with either Tilt 250E Fungicide, Quadris Flowable Fungicide, or Quilt Fungicide. Syngenta Crop Protection Canada, Inc. Oct 28, 2006. 3 pp.

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2007

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.